

# PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ETEIMBES DE LA SEANCE DU 26 JUIN 2020

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 18 juin 2020, s'est réuni le 26 juin 2020 à 19 heures sous la présidence de Monsieur CONRAD Yves.

#### Présents:

- M. CONRAD Yves, Maire
- M. CALMELAT Michel, 1er Adjoint au Maire
- M. DOSCH Michel, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire
- M. KLINGLER Thierry, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire

#### Conseillers présents :

- DEYBER Carole (arrivée à 19h30 au point N°2)
- DIETEMANN-COUSY Joseph
- DONZÉ Karine
- LEGAGNEUR Céline
- MASSON Nathalie
- ROY Grégory
- ZINK Olivier

Absents excusés et non représentés :/

Absent non excusé:/

Ont donné procuration :/

#### Assiste également : /

Mr KLINGLER Thierry a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, assistée de Mme STOFFELBACH Isabelle, secrétaire de Mairie.

Le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents. Il constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19 heures.

#### ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 26 mai 2020
- 2. Approbation des Comptes Administratif et de Gestion de 2019
  - 3. Affectation du résultat de 2019 au Budget de 2020
  - 4. Présentation et approbation du Budget Primitif de 2020
    - 5. Prévisions des travaux d'investissement
  - 6. Fixation des taux des taxes locales pour 2020
- 7. Désignation des délégués Communaux dans les organismes extérieurs
  - 8. Désignation des membres des Commissions Locales
- 9. Participations Communales aux Syndicats Intercommunaux allouées en 2020
- 10. Création de la prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire déclaré en application de l'article 4 de la Loi N° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire

face à l'épidémie de Covid-19

11. Programme des travaux d'exploitation de 2021 : Prévision des Coupes 12. Voisin Vigilants 13. Divers

## <u>POINT 1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 MAI 2020</u>

Le procès-verbal de la séance du 26 mai 2020, a été transmis à l'ensemble du Conseil Municipal, est commenté par le Maire.

Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité et signé séance tenante.

#### <u>POINT 2 - APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION</u> DE 2019 DCM-26-06-2020-001

Arrivée de Madame DEYBER Carole à 19h30.

Le Maire soumet le tableau des résultats retraçant le Compte Administratif de 2019 et se retire au moment du vote.

#### Résultats de clôture de l'exercice 2019 à reprendre au BP 2020 INVESTISSEMENT FONCTIONNEMENT 507 228,22 336 837,94 recettes brutes 0.00 0,00 annulations 507 228,22 336 837,94 recettes nettes 626 597,93 246 914,83 dépenses brutes 32 051,16 1 747,23 annulations 594 546,77 245 167,60 dépenses nettes -87 318,55 91 670,34 résultat brut de l'exercice résultat à la clôture de l'exercice 246 758,26 226 448,32 précédent résultat d'investissement cumulé clôture 159 439,71 la l'exercice = ligne 001 part affectée à l'investissement (titre 1068) exercice 2019 0,00 résultat de fonctionnement cumulé à la clôture de l'exercice AVANT affectation au c/ 1068 318 118,66 430 841,52 restes à réaliser dépenses 269 440,77 restes à réaliser recettes résultat d'investissement corrigé avec -1 961,04 RAR Montant du 1068: si le résultat d'investissement corrigé des RAR est Attention : si le montant que vous décidez d'affecter négatif, le titre au compte 1068 au c/1068 est supérieur à celui qui est pré-renseigné, 1 961.04 doit être à minima de ce montant merci de modifier la saisie, en raison de l'impact sur (dans la limite du résultat de la ligne 002! fonctionnement) 316 157,62 résultats de fonctionnement à reprendre au budget sur la ligne 002

Monsieur ZINK Olivier remarque suite à la présentation du tableau des résultats que les dépenses nettes en investissement de l'exercice de 2019 d'un montant de 594 546,77 € ne correspondent pas au montant de 592 321,88 € indiqué sur la préparation du budget primitif de 2020.

Après avoir vérifié avec la Trésorerie de DANNEMARIE, il n'y a pas d'irrégularité.

En effet, la Trésorerie nous précise que ce montant est à <u>titre indicatif</u> des dépenses nettes qui retrace les annulations et divers mandats de 2019. Il s'avère que cela n'a aucune incidence et stipule bien que le plus important est que les résultats d'investissement et fonctionnement (001 et 002) ainsi que le 1068 soit juste et que nous ayons bien les bons montants sur le Budget de 2020 pour qu'il soit correct.

De plus, en vérifiant le comparatif des dépenses en investissement nous retrouvons bien le montant de 594 546,77 € en réalisé.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CALMELAT Michel, Premier Adjoint au Maire,

- VOTE à 09 VOIX POUR ET 01 ABSTENTION (de Madame DEYBER Carole arrivée après) et ARRETE les résultats définitifs du Compte Administratif de l'exercice 2019 faisant apparaître :

-	un excédent d'investissement au compte 001 de :	159 439,71 €
---	---	--------------

résultat d'investissement corrigé avec RAR	-1 961,04 €
restes à réaliser recettes +	269 440,77 €
restes à réaliser dépenses -	430 841,52 €

- un excédent de fonctionnement pour réserve
   En investissement au compte 1068 : 1 961,04 €
- un excédent de fonctionnement au compte 002 de : 316 157,62 €

Le Compte Administratif de l'exercice 2019 est conforme aux écritures du compte de gestion établi par la Trésorière Communale.

Pour: 09 Contre: 0 Abstention: 01

#### POINT 3 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE 2019 AU BUDGET DE 2020 DCM-26-06-2020-002

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du Maire, Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019 lors de cette séance :

- DÉCIDE à 09 VOIX POUR ET 01 ABSTENTION (de Madame DEYBER Carole arrivée après), d'affecter les résultats du Compte Administratif de 2019 au Budget Primitif de 2020, tels que présentés comme suit :
  - à la section d'Investissement, au compte R. 001 Résultat reporté : 159 439,71 €

restes à réaliser dépenses - 430 841,52 €

restes à réaliser recettes + 269 440,77 €

résultat d'investissement corrigé
avec RAR

- 1961,04 €

- à la section d'investissement, au compte 1068 : 1 961, 04 €
- à la section de fonctionnement, Article R. 002 Résultat reporté : 316 157,62 €.

Pour: 09 Contre: 0 Abstention: 01

#### POINT 4 - PRÉSENTATION ET APPROBATION DU BUDGET DE 2020 DCM-26-06-2020-003

Après présentation du Budget de 2020 par Monsieur le Maire et examen par l'assemblée,

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité des membres présents, le Budget Primitif de 2020, dont les recettes et les dépenses s'équilibrent :

en section de Fonctionnement à un montant de : 622 310,11 €

en section d'Investissement à un montant de :
 699 109,52 €

Pour: 11 Contre: 0 Abstention: 0

#### POINT 5 - PRÉVISIONS DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

#### **♦** Dépenses :

Le Maire communique les restes à réaliser de 2019 :

- Art. 20421 *Privé* : *Biens mobiliers, mat. Op. 99 Subvention Assainissement* (Remb. Réhab. ANC Reversement Subv. AGE 70%) → 96 175,84 €

- Art. 20422 *Privé* : *Bâtiments et instal*. (Remb. ANC Part Communale 10 % Subvention) → 8 916,84 €
- Art. 21318 *Autres bâtiments publics* (Chaudière à pellets) Op. 156 Chaudière bâtiments communaux → 31 448,84 €
- Art. 21538 *Autres réseaux* (Réseaux évacuation des eaux pluviales) Op. 157 → 294 300 €

Total des Crédits de report inscrits en Dépenses d'Investissement du budget primitif de 2020 : 430 841,52 €.

#### **♦** Recettes:

Le Maire liste les restes à réaliser de 2019 :

- Art 1318 *Autres Op.99 Subvention Assainissement* (Subvention ANC réhabilitation Agence de l'Eau)  $\longrightarrow$  269 440,77 €

Total des Crédits de report inscrits en recettes d'investissement du budget primitif de 2020 : 269 440,77 €.

### POINT 6 - FIXATION DES TAUX DES TAXES LOCALES POUR 2020 DCM-26-06-2020-004

Monsieur le Maire rappelle les taux des taxes locales de 2019. Suite à la réforme de la fiscalité directe locale, le taux de la Taxe d'Habitation ne figure plus sur l'état N°1259.

Vu le produit attendu pour les contributions directes de 2020, il propose de maintenir les taux en vigueur.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de voter la reconduction en 2020 des taux suivants :

Taxes	2019	2020
Taxe foncière propriété bâtie	17,52 %	17,52 %
Taxe foncière propriété non bâtie	58,56 %	58,56 %

Pour: 11 Contre: 0 Abstention: 0

<u>POINT 7 - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUX DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS</u>
DCM-26-06-2020-005

Le Conseil Municipal désigne les délégués communaux chargés de siéger dans les organismes extérieurs suivants, pour représenter la commune :

#### 7.1. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ALSACE LARGUE (dans l'ordre du tableau)

<u>Titulaire</u>: Suppléant:

- M. CONRAD Yves - M. CALMELAT Michel

## 7.2. <u>SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE BRÉCHAUMONT ET ENVIRONS</u>

#### Titulaires:

- M. CONRAD Yves
- M. CALMELAT Michel

## 7.3. <u>SYNDICAT INTERCOMMMUNAL SCOLAIRE DES CINQ VILLAGES -ÉCOLE DES CARDAMINES</u>

#### Titulaires:

- M. CONRAD Yves
- Mme DONZÉ Karine
- M. KLINGLER Thierry

## 7.4. <u>ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DE L'EAU DU BASSIN VERSANT DE LA LARGUE ET DU SECTEUR DE MONTREUX (ÉPAGE)</u> COLLEGE NON GEMAPI

<u>Titulaires</u>: Suppléants:

- M. KLINGLER Thierry - Mme DONZÉ Karine

#### 7.5. PETR DU PAYS DU SUNDGAU

<u>Titulaire</u>: Suppléant:

- M. DOSCH Michel - M. ZINK Olivier

### 7.6. <u>SYNDICAT MIXTE DES GARDES-CHAMPETRES INTERCOMMUNAUX DU</u> HAUT-RHIN : BRIGADE VERTE

Titulaire: Suppléant:

- M. CALMELAT Michel - M. DOSCH Michel

#### 7.7. SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU RHIN

<u>Titulaire</u>: <u>Suppléant</u>:

- M. CONRAD Yves - M. ROY Grégory

#### 7.8. COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Désignation du délégué local du collège des Élus :

- M. ZINK Olivier

#### Désignation du délégué local du collège des Agents :

- Mme STOFFELBACH Isabelle

## 7.9. SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION FORESTIERE DE LA RÉGION D'ALTKIRCH (SIGFRA)

<u>Titulaire</u>: Suppléant:

- M. CALMELAT Michel - M. DIETEMANN-COUSY Joseph

## 7.10. <u>COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)</u>

<u>Titulaire</u>:

- M. CONRAD Yves

#### 7.11. COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Titulaire: Suppléant:

- M. ZINK Olivier - Mme DEYBER Carole

#### 7.12. CORRESPONDANT DÉFENSE

M. KLINGLER Thierry

## POINT 8 - DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS LOCALES DCM-26-06-2020-006

#### 8.1. COMMISSIONS COMMUNALES

Le Maire demande aux conseillers municipaux leur participation aux commissions communales et rappelle qu'il sera membre de chaque commission.

Monsieur le Maire propose de désigner un responsable de chaque commission. Cette personne pilotera les réunions, elle sera en lien avec le Maire et le secrétariat et se chargera de rédiger des comptes-rendus qu'il conviendra d'archiver en mairie.

Le Conseil Municipal désigne les membres des commissions suivantes :

#### **ACTION SOCIALE:**

- M. CONRAD Yves
- Mme MASSON Nathalie
- Mme DONZÉ Karine

Responsable de la commission : M. CONRAD Yves.

#### **❖** COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) ET D'ADJUDICATION :

<u>Titulaires</u>: <u>Suppléants</u>:

- M. CONRAD Yves - M. DIETEMANN-COUSY Joseph

- M. CALMELAT Michel - Mme MASSON Nathalie

- M. DOSCH Michel - M. ROY Grégory

- M. KLINGLER Thierry

Responsable de la commission : M. CONRAD Yves.

#### **❖** BÂTIMENTS COMMUNAUX :

- M. CONRAD Yves- M. CALMELAT Michel- M. KLINGLER Thierry

- M. DOSCH Michel

Responsable de la commission : M. DOSCH Michel.

#### \* FÊTES ET CÉRÉMONIES - VIE LOCALE ET ASSOCIATIVE :

- M. CONRAD Yves - M. DIETEMANN-COUSY Joseph

- M. CALMELAT Michel
 - M. DOSCH Michel
 - Mme DONZÉ Karine
 - Mme LEGAGNEUR Céline

- M. KLINGLER Thierry - Mme MASSON Nathalie

- Mme DEYBER Carole - M. ROY Grégory

- M. ZINK Olivier

Responsable de la commission : M. KLINGLER Thierry.

#### **\*** FINANCES:

- M. CONRAD Yves - Mme MASSON Nathalie

- M. CALMELAT Michel

- M. DOSCH Michel

Responsable de la commission : M. CONRAD Yves.

#### ❖ FORÊT:

- M. CONRAD Yves - M. DIETEMANN-COUSY Joseph

- M. CALMELAT Michel - M. ROY Grégory

- M. DOSCH Michel - Mme LEGAGNEUR Céline

Responsable de la commission : M. CONRAD Yves.

#### **❖** FLEURISSEMENTS:

- M. CONRAD Yves - Mme MASSON Nathalie

- Mme DONZÉ Karine - M. ROY Grégory

- M. KLINGLER Thierry - Mme LEGAGNEUR Céline

- M. CALMELAT Michel

Responsable de la commission : M. CALMELAT Michel.

#### **❖** INFORMATIONS / COMMUNICATIONS (Site Internet,....):

M. CONRAD Yves
 Mme MASSON Nathalie
 Mme DONZÉ Karine
 Mme DEYBER Carole

- M. KLINGLER Thierry

Responsable de la commission : M. KLINGLER Thierry.

#### **❖** JEUNESSE ET LOISIRS:

- M. CONRAD Yves
 - M. KLINGLER Thierry
 - M. DOSCH Michel

- Mme MASSON Nathalie

Responsable de la commission : M. KLINGLER Thierry.

#### **❖** VOIRIE/SÉCURITÉ:

- M. CONRAD Yves

- M. CALMELAT Michel - M. ROY Grégory

- M. DOSCH Michel - M. KLINGLER Thierry

Responsable de la commission : M. CALMELAT Michel.

#### ❖ COMMISSION COMMUNALE CONSULTATIVE DE LA CHASSE - 4C

À titre d'information, la commission consultative communale de la chasse présidée par le Maire est composée comme suit :

- le Maire et au minimum deux conseillers municipaux désignés par le Conseil Municipal,
- le Directeur Départemental des Territoires ou son représentant,
- le ou les représentants des syndicats agricoles locaux,
- le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs ou son représentant,
- le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière ou son représentant,
- le Lieutenant de Louveterie territorialement compétent ou, en cas d'empêchement, un autre lieutenant de louveterie du Has-Rhin,
- le Délégué Régional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ou son représentant,
- un représentant de l'Office National des Forêts pour les lots de chasse communaux comprenant des bois soumis au régime forestier,
- un représentant du Fonds Départemental d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers,
- postérieurement à la nouvelle location, le locataire du ou des lots concernés ou son représentant.

Toutefois, pour les affaires concernant l'un des membres de la commission, ils devront être entendus mais ne peuvent participer aux délibérations.

#### Le Conseil Municipal désigne les personnes suivantes comme membres de la 4C :

- Le Maire : M. CONRAD Yves - Mme LEGAGNEUR Céline
- M. DIETEMANN-COUSY Joseph

## 8.2. <u>PROPOSITION DE CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)</u>:

Conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est constituée du Maire, Président de ladite commission, de 6 commissaires Titulaires et de 6 commissaires Suppléants. Ces membres seront désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques parmi une liste de 24 personnes imposées aux différentes taxes locales (TH, TF et CFE).

#### Le Conseil Municipal propose la liste des contribuables suivants :

- Mme DEYBER Carole
- Mme DONZÉ Karine
- Mme LEGAGNEUR Céline
- M. DIETEMANN-COUSY Joseph
- M. KLINGLER Thierry
- Mme MASSON Nathalie
- M. DOSCH Michel
- M. ROY Grégory
- M. ZINK Olivier
- M. KRUST Laurent
- M. CALMELAT Michel
- M. CONRAD Yves

- M. SCHNOEBELEN Gilles
- M. SZYMKOWIAC Claude
- Mme PULIDO Marie
- Mme CONRAD Yolande
- M. MEYER Vincent
- Mme FÈVRE Claudine
- M. BRAILLY Olivier
- Mme HURTLIN Céline
- Mme CORDONNIER Jocelyne
- Mme ROUCAYROLS Cathy
- M. GULLY Morgan
- Mme LEHMANN Mauricette

## POINT 9 - PARTICIPATIONS COMMUNALES AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ALLOUÉES EN 2020

• Le Maire donne connaissance du montant prévisionnel des participations dues aux différents syndicats en 2020.

## POINT 10 - CRÉATION DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE POUR LES AGENTS MOBILISÉS PENDANT L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE DÉCLARÉ EN APPLICATION DE L'ARTICLE 4 DE LA LOI N°2020-290 DU 23 MARS 2020 D'URGENCE POUR FAIRE FACE À L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 DCM-26-06-2020-007

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relates à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020, en son article 11,

Vu le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la Fonction Publique de l'Etat et de la Fonction Publique Territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'Etat d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie du Covid-19,

Considérant que, conformément au décret susvisé, une prime exceptionnelle peut être mise en place dans la fonction Publique territoriale en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire afin de tenir compte d'un surcroît de travail significatif durant cette période, en fonction des contraintes supportées par les agents à raison du contexte d'état d'urgence sanitaire.

**Considérant** que la présente délibération a pour objet de mettre en place cette prime exceptionnelle et de définir les critères d'attribution au sein de la Commune d'ETEIMBES.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

Art 1er: d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités fixées ci-dessous.

Cette prime sera attribuée aux agents ayant été confrontés à un surcroît de travail, en présentiel ou en télé-travail, pendant l'état d'urgence sanitaire, soit du 24 mars au 10 juillet 2020 :

- Pour les services administratifs, du fait de la nécessité d'effectuer leurs fonctions en télé-travail, avec leur matériel personnel, en assurant la continuité du fonctionnement de la collectivité tout en s'adaptant aux contraintes et évolutions réglementaires liées à la situation d'état d'urgence sanitaire.

Cette prime exceptionnelle sera d'un montant maximum de 1 000.00 €. Elle sera versée en une seule fois, sur la paye du mois de juillet 2020.

Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations sociales.

Article 2. D'autoriser le Maire à fixer par Arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus.

Article 3.de prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de ce régime indemnitaire.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

## <u>POINT 11 - PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION DE 2021 : PRÉVISION DES COUPES</u>

Monsieur le Maire présente le programme des travaux d'exploitation et l'état prévisionnel des coupes pour l'année 2021 transmis par Monsieur GIRARD Claude, Agent de l'ONF.

Les coupes seront façonnées dans les parcelles  $N^{\circ}$  11.r; 2a.r; 5.m; 8.i et chablis pour un volume total de 753 m3 comprenant :

- Bois d'œuvre : 338 m3 de feuillus et 0 m3 de résineux,
- Bois d'industrie feuillus : 203 m3
- Bois d'industrie et de feu : 92 m3 ou 131 stères pour le chauffage,
- 120 m3 de non façonnés ou 171 stères,

Soit un volume total de 753 m3.

Le montant des recettes brutes d'exploitation des bois façonnés, de débardage, de maîtrise d'œuvre et d'assistance à la gestion s'élèvent à 18 950 € HT. A cette somme s'ajoute un montant de 2 115 € HT de TVA pour les frais d'exploitation.

Après déduction des charges, il ressort un bilan net prévisionnel de recettes : soit un montant HT de 20 250 €.

Au vu de cette présentation, Monsieur le Maire propose de réunir la Commission de la Forêt afin de s'interroger sur la nécessité d'intervenir dans toutes les parcelles mentionnées dans ledit programme et de le diviser en deux les volumes prévus.

Monsieur le Maire rappelle aux membres de la commission que les parcelles 5.m et 11.r avaient été reportées l'année dernière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de reporter cette délibération à la prochaine réunion afin que la Commission de la Forêt puisse se réunir pour décider des parcelles à façonner pour 2021,
- de se renseigner auprès de Monsieur GIRARD Claude, agent de l'ONF afin d'obtenir de plus amples explications et d'adapter le programme 2021 aux besoins réels de la collectivité.

En outre, Monsieur ZINK Olivier propose la création d'une association forestière regroupant les propriétaires privés afin de mutualiser les interventions des bûcherons professionnels.

#### **POINT 12 - VOISINS VIGILANTS**

(Participation Citoyenne)

Monsieur le Maire expose que le concept de « Voisins Vigilants » est une démarche visant à accroître le niveau de sécurité par une action concertée et partenariale.

Le dispositif vise à :

- rassurer la population
- améliorer la réactivité des forces de l'ordre contre la délinquance d'appropriation
- accroître l'efficacité de la prévention de proximité

La démarche de « participation citoyenne » consiste à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre environnement.

La connaissance par la population de son territoire, et par conséquent des phénomènes de délinquance susceptibles de s'y produire, permet de développer un nouveau mode d'action d'information des forces de l'ordre.

Le tarif des services est de 400€ TTC par an (tarif pour une commune de moins de 500 habitants).

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal se qu'ils en pensent et s'ils sont d'accord pour :

 Décider de l'adhésion de la Commune au dispositif « Voisins Vigilants – Participation Citoyenne ».

#### Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Décide de reporter cette délibération lors d'une prochaine réunion afin de pouvoir se renseigner sur le projet avant de prendre une décision.

Madame DEYBER Carole informe l'assemblée qu'elle aura courant mi-juillet une réunion à Burnaupt-le-bas et se renseignera là-bas puisque la commune a adhéré.

#### **POINT 13 - DIVERS**

#### **❖** Informations ANC

Le Maire communique diverses informations au sujet de l'état d'avancement des dossiers de réhabilitation d'assainissement. Il informe qu'à ce jour il reste 4 réalisations

#### ❖ Dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le dossier au titre de la loi sur l'eau concernant les travaux de réfection des réseaux d'eaux pluviales dans la commune a été validé et accordé par Monsieur le Préfet du Haut-Rhin en date du 16 juin 2020.

#### **\*** Réunion d'information

Le Maire propose de faire prochainement une réunion d'information avec eux afin d'aborder les divers points que Monsieur ZINK Olivier souhaite soumettre et énumérer les choses à voir ensemble lors de cette réunion.

PERSONNE NE DEMANDE PLUS LA PAROLE LA SÉANCE EST LEVÉE À 23 HEURES 10.

#### TABLEAU DES SIGNATURES

#### Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du 26 juin 2020

- 1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 26 mai 2020
- 2. Approbation des Comptes Administratif et de Gestion de 2019
  - 3. Affectation du résultat de 2019 au Budget de 2020
  - 4. Présentation et approbation du Budget Primitif de 2020
    - 5. Prévisions des travaux d'investissement
    - 6. Fixation des taux des taxes locales pour 2020
- 7. Désignation des délégués Communaux dans les organismes extérieurs
  - 8. Désignation des membres des Commissions Locales
- 9. Participations Communales aux Syndicats Intercommunaux allouées en 2020
- 10. Création de la prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire déclaré en application de l'article 4 de la Loi N° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19

#### 11. Programme des travaux d'exploitation de 2021 : Prévision des Coupes 12. Voisins Vigilants

#### 13. Divers

	10. 11.		
Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
Yves CONRAD	Maire		
	1 <sup>er</sup>		
Michel CALMELAT	adjoint		
	<b>2</b> ème		
Michel DOSCH	adjoint		
	3ème		
Thierry KLINGLER	adjoint		
	Conseillère		
Carole DEYBER	municipale		
	Conseiller		
Joseph	municipal		\
DIETEMANN-COUSY	•		
	Conseillère		
Karine DONZÉ	municipale		
	Conseillère		
Céline LEGAGNEUR	municipale		
	Conseillère		
Nathalie MASSON	municipale		
	Conseiller		1
Grégory ROY	municipal		
	Conseiller		
Olivier ZINK	municipal		